



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Guinée-Bissau  
Agence Principale de Bissau  
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

## CAHIER DES CHARGES

---

### PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE DETECTION INCENDIE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE BISSAU

*Mai 2023*

## **I - OBJET :**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives au remplacement du système de détection incendie de l'Agence Principale de Bissau.

## **II – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES**

Les installations du système de sécurité incendie de l'Agence sont constituées :

- d'un Équipement de Contrôle et de Signalisation (ECS) analogique de marque ALTAÏR S et d'un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) de type ANTERES 4 ;
- de 307 détecteurs de type optique de fumée non adressables. Ces détecteurs sont installés dans l'immeuble fonctionnel, l'infirmerie, la cantine, le poste de contrôle des Entrées, la guérite secondaire et les locaux techniques (local transfo, TGBT, local surpresseur etc.) ;
- de 36 déclencheurs manuels et de 41 diffuseurs sonores répartis dans les circulations du de l'immeuble fonctionnel.

## **III – ETENDUE DES PRESTATIONS**

Le soumissionnaire devra inclure dans sa proposition tous les travaux et prestations nécessaires pour assurer le parfait achèvement et le bon fonctionnement de l'installation du système de sécurité incendie et de manière non limitative :

- ✓ l'intégration des fournitures et de la main d'œuvre y compris toutes sujétions de transport, de stockage, de manutention et de pose ;
- ✓ les peintures de finition et raccords des revêtements de surface modifiés ou altérés par son intervention ;
- ✓ l'établissement d'une documentation des systèmes livrés ;
- ✓ la garantie de ces installations (pièces, mains d'œuvre et déplacement) ;
- ✓ la mise en place d'un équipement de contrôle et de signalisation adressable de catégorie A ;
- ✓ le remplacement des modules de détection ;
- ✓ l'étiquage, l'affichage réglementaire et le repérage des câbles ;
- ✓ le remplacement de l'ensemble des détecteurs d'incendie de type Optique existant par des détecteurs de type optique adressable neufs ;
- ✓ le remplacement des autres détecteurs (thermiques, thermo-vélocimétriques) par d'autres adressables de même principe de détection, en adéquation avec le nouveau SDI ;
- ✓ le remplacement des déclencheurs manuels par d'autres de type adressable ;
- ✓ les mises en service, réglages et essais ;
- ✓ la formation du personnel à l'exploitation ;
- ✓ les essais et la mise en service des installations ;
- ✓ tous travaux non spécifiés au présent descriptif, et qui seraient nécessaires au bon fonctionnement de l'installation, le soumissionnaire ne pouvant se prévaloir d'une erreur ou d'une omission susceptible d'être relevée dans le présent CCTP pour refuser l'exécution de travaux nécessaires au parfait achèvement des installations, celles-ci devant être livrées en ordre de fonctionnement, sans pour cela prétendre à un supplément de prix ou pour justifier un mauvais fonctionnement de l'installation.

#### **IV – DOCUMENTS DE REFERENCE**

Les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en Guinée-Bissau et, à défaut à la réglementation française, notamment aux Documents Techniques unifiés, normes, avis techniques et documents suivants :

- ✓ l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
- ✓ les prescriptions des Documents Techniques Unifiés (DTU) édités par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) ;
- ✓ la règle APSAD R7 définissant les exigences techniques minimales de conception, d'installation et de maintenance des systèmes dans tous types de sites ou de bâtiments
- ✓ les normes relatives aux installations électriques à Basse Tension et particulièrement la norme NF C 15-100, édition de décembre 2002 ;
- ✓ les normes et règlement en vigueur relatifs à l'installation de Système de sécurité incendie notamment les normes ;
  - NF S61-930 : Systèmes concourant à la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique
  - NF S61-931 : Système de Sécurité Incendie (SSI) – Dispositions générales ;
  - NF S61-932 : Système de Sécurité Incendie (SSI) – Règles d'installation ;
  - NF S61-935 : Système de Sécurité Incendie – Unité de Signalisation (US) ;
  - NF S61-936 : Système de Sécurité Incendie – Equipements d'alarme (AE) ;
  - NF S61-950 : Matériels de détection incendie, détecteurs, tableaux de signalisation et organes intermédiaires ;
  - NF S61-970 : Règle d'installation des Systèmes de Détection Incendie (SDI) ;
  - EN 54-1 à matériel de détection incendie, détecteurs, équipements de contrôle ;
  - EN 54-12 signalisation, équipement d'alimentation électrique ;
- ✓ les documents rappelés ci-dessus, sans que cette liste soit pour autant limitative.

**NB : La liste des documents de référence ci-dessus n'est pas exhaustive.**

#### **V – SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS A FOURNIR ET A INSTALLER**

##### V – 1. La centrale de détection

**L'ECS adressable de catégorie A** sera installé au niveau du poste Central Incendie (PCI) à la place de l'existant. Il doit être certifié conforme aux normes EN 54-2, EN 54-4, NF S 61-935, NF S 61-936 et NF S 61-940.

L'ECS sera estampillé NF – SDI.

Les caractéristiques principales du tableau de signalisation sont les suivantes :

- ✓ adressable point par point ;
- ✓ configuration automatique à la mise en service ou à la suite d'une opération de maintenance ;
- ✓ identification, en clair, du type de capteur ;



- optique de fumée utilisant un principe optique de mesure de diffusion de la lumière sur des particules (dit effet "tyndall") pour mesurer la présence de fumée, pour tous les autres locaux ;

Ces détecteurs seront sensibles à toutes les fumées de combustion, insensibles aux insectes, disposant de seuils de sensibilité de détection réglable du plus sensible au plus dur. Ils seront équipés de base avec un isolateur de court circuit.

### V - 3. Les déclencheurs manuels

Les déclencheurs d'alarme à fournir et à installer seront de type manuel double action (BGDA) présentés en boîtier plastique rouge et pourvu d'une membrane déformable. Une simple pression sur la membrane permet la transmission d'une alarme vers la centrale incendie.

L'action d'appuyer sur la membrane verrouille celle-ci en position d'alarme. Le réarmement du déclencheur manuel se fera à l'aide d'une clé qui permet de replacer l'ensemble mobile dans sa position d'origine.

#### **IMPORTANT :**

- La documentation technique, en français, des équipements proposés seront impérativement jointe.
- Une visite des lieux est fortement conseillée pour apprécier la consistance des travaux, avoir une idée précise des conditions d'accès, des difficultés éventuelles des encombrements et autres exigences difficilement descriptibles dans un cahier des charges.
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à l'exécution irréprochable des travaux.
- Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BCEAO.
- L'entreprise précisera dans son offre le coût annuel de la maintenance des installations (pièces et main d'œuvre) à l'issue de la période de garantie.

#### **Remarques :**

Il sera précisé dans l'offre :

- ✓ la durée de sa validité ;
- ✓ les délais de livraison du matériel et d'exécution des travaux ;
- ✓ la garantie (durée et contenu) des nouvelles installations réalisées.

## VI – CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE			
EQUIPEMENTS CENTRAUX			
Equipement de Contrôle et de Signalisation			
REF: FORTE S			
MODELE : FORTE 360 120 * Conformément à la réglementation, le système de sécurité incendie sera de catégorie A et intégrera un Équipement d'Alarme de type 1. * L'Équipement de Contrôle et de Signalisation (ECS) sera adressable et interactif type CASSIOPEE FORTE S de marque DEF * L'ECS est certifié conforme à la marque NF-SSI (estampilles vertes) selon le référentiel et NF S 61962 en vigueur . 54-2, EN 54-4. * L'ECS CASSIOPE FORTE S sera équipé de: * 01 Face avant FORTE S version 3U * 01 FORTBOX * 01 Module MB2B de gestion de 256 points * 01 Module C20R de 20 relais programmables * Batterie 12V / 17Ah	1		
Remplacement des modules de détection afin d'assurer la prise en charge de détecteurs de la gamme ORION			
MG2B - Carte DI 256 pts ligne boucle de détection incendie ou ligne ouvertes	1		
La carte d'extension de J-BUS, Ref: ISO-RS (Interface de liaison RS422 / RS485) pour la gestion du poste de supervision graphique	1		
Module d'entrée technique ETCO (VERSION BOITE)	20		
EQUIPEMENTS DE DETECTION			
Détecteur optique de fumée adressable Ref- OA—O	284		
Détecteur thermique de chaleur adressable Ref.	5		
Détecteur optique de fumée et thermique de chaleur adressable Réf: ORION +	23		
Déclencheur manuel adressable REF; DMOA	41		
CABLAGE (éventuellement modification de boucle de détection)			
Câble 1 paire 9/10 avec écran plus protection cuivre, résistant au feu, catégorie CR1 C1 (selon la règle R7, câblage départ et retour des boucles de détection incendie (longueur à préciser)	ml		

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
Câble SYTI 1 paire 8/10 AWG20 pour les lignes de détection (longueur à préciser)	ml		
Divers accessoires de câblage et de pose (fourreaux, tirage de câble, raccordement des équipements y compris fouille etc.	Ens		
Main d'œuvre de pose, programmation, paramétrage système, Essais et mise en service y compris formation des exploitants sur site : - Remplacement des cartes de zones - Dépôt des anciens détecteurs - Modification de câblage des lignes de détection - Pose des équipements et raccordement des équipements - Mise en service - Câblage liaison avec la centrale CMSI - Essai, réception, formation	1		
<b>MONTANT GLOBAL HT/ HDD</b>			

	Maintenance hors période de garantie	Quantité	P. Unitaire HTVA	P. Total HTVA
	Coût annuel pièce et main-d'œuvre	1		

**N.B.** : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il doit être vérifié et peut être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.